

**Séance du 22 novembre 2024**

**Délibération n°15**

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
19	14	18

Date de la convocation : <b>14 Novembre 2024</b>	L'an deux mille vingt quatre, et le 22 novembre à 20h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Fanny SABATIER
---	---

**Présents :** Tous les membres en exercice sauf M. Roland GÉRENTON ayant donné procuration à M. Georges BARRIER, Mme Valérie MALEYSSON ayant donné procuration à Mme Fanny SABATIER, Mme Marie-Bernadette MATHIAS ayant donné procuration à Mme Catherine GARDES et Mme Améline PICHON ayant donné procuration à M. Eric CEYTE  
**Absent :** M. Serge GIDON  
Mme Louissette VALOUR est nommée secrétaire de séance.

**Objet de la délibération : NOMBRE EMPLOIS CONTRATS D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF (CEE) POUR L'ALSH**

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 (+ *articles spécifiques à la collectivité territoriale ou à l'EPCI concerné*),
- Vu** le Code de l'action sociale et des familles, notamment l'article L.432-1 à L.432-6 et D.432-1 à D.432-9,
- Vu** le Code de la sécurité sociale, notamment son article L.921-2-1,
- Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,
- Vu** la loi n°2014-40 du 20 janvier 2014, notamment son article 51
- Vu** la circulaire n° DJEPVA/ DJEPVAA3/ DGT/ 2012/230 du 11 juin 2012 relative aux conditions de mise en œuvre du repos compensateur équivalent au repos quotidien pour les titulaires d'un CEE
- Vu** la commission municipale « Enfance Jeunesse » du 14/09/2021
- Vu** la délibération n°8 du Conseil Municipal de Rosières du 19/11/2021 portant sur la mise en place de contrats d'engagement éducatif (CEE) pour le recrutement d'animateurs de l'alsh
- Vu la demande de la Trésorerie demandant de préciser le nombre d'emploi en CEE**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :**

**Article 1 :**

D'avoir recours au recrutement d'animateurs sous contrat d'engagement éducatif pour le fonctionnement de l'ALSH (maternel et élémentaire) selon la réglementation en vigueur, à raison de 2 emplois en CEE pour les petites vacances scolaires et 4 emplois en CEE pour les grandes vacances. En fonction du nombre d'inscriptions et de la réglementation du taux d'encadrement en vigueur, ou lors de sorties extérieures, 1 emploi supplémentaire en CEE par période est autorisé.

**Article 2 :**

D'autoriser Madame le Maire à signer les contrats d'engagement éducatif correspondant aux emplois créés.

**Article 3 :**

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal (*ou annexe*)

**Article 4 :**

Que Madame le Maire est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.**

**Les signatures sont au registre.  
Pour copie conforme,**

**Fanny SABATIER  
Maire**



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le .....

AR Prefecture

043-214301657-20241122-DB2024112215-DE  
Reçu le 25/11/2024